

MAIRIE DE SAINT MURY MONTEYMOND

DEPARTEMENT DE L'ISERE
38190

Téléphone 04.76.71.43.92

Fax 04.76.71.46.31

E MAIL : mairiestmury-monteymond@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2018

Date de la convocation : 23 Avril 2018

Présents : BELIARD S / CIFARELLI JF / CURT I / DROST JC / ROUX JL / SACHET J / WEISS J

Absents excusés : COLLOMB C / GAILLARD C / MOULIN S / VENGEON JM

AFFECTATION ET TRANSFERT DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2311-5 et R2311-11 ;

Vu l'instruction budgétaire M49 ;

Considérant la délibération n° DEL-2017-0282 du 25 septembre 2017 prise par Le Grésivaudan ;

Considérant les comptes de gestion 2017 fournis par la Trésorière ;

Considérant le transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence eau et assainissement au Grésivaudan ;

Madame le Maire indique aux membres du Conseil que les résultats du budget annexe de l'eau et de l'assainissement sont intégrés au budget principal puis transférés à la communauté de communes pour les montants suivants :

Budget Eau et Assainissement	Fonctionnement
Résultat d'exploitation intégré au compte 002 du budget principal	59 585,17
Transfert global au Grésivaudan	59 585,17
	Investissement
Résultat d'investissement intégré au compte 001 du budget principal	-134 438,65
Transfert global au Grésivaudan	-134 438,65

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Reprendre au budget primitif principal 2018 les résultats tels que présentés,
- Procéder à leur transfert au vu du tableau proposé.

TRAVAUX FORESTIERS 2018

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que la forêt communale doit faire l'objet d'un entretien régulier. Cette année divers travaux s'avèrent nécessaires :

- Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel avec mise en peinture des liserés (parcelle 18) ;
- Intervention en futaie irrégulière (relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches et remise en état).

Madame le Maire présente également aux membres du Conseil les résultats de la consultation en vue de réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, au regard de la consultation réalisée et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier les travaux à l'ONF pour un montant de 1 590,40 € HT en investissement et 2 455,90 € HT en fonctionnement.

Il sollicite, en outre, pour les travaux de nettoyage et de dépressage, une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Isère et de la Région Rhône Alpes.

Il demande, enfin, l'autorisation de commencer les travaux dès à présent.

Vu par nous, Isabelle CURT, Maire de la commune de SAINT MURY MONTEYMOND, pour être affiché le 4 Mai 2018, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT MURY MONTEYMOND, le 4 Mai 2018.

Le Maire,
Isabelle CURT.